Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge

Band: - (1951)

Rubrik: Corée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le 23 novembre 1951, le chef de la délégation du CICR adressa, par radio, un message au Président Ho-Chi-Minh, pour lui demander une entrevue. Ce dernier, tout en le remerciant, lui répondit qu'il regrettait de ne pouvoir donner suite à sa demande.

Signalons, pour terminer, que depuis le mois de mars 1951, une trentaine de camps de militaires ou civils vietnamiens au pouvoir des forces françaises, ont été visités par les délégués du Comité international en Indochine.

Indonésie

L'action du CICR en Indonésie et en particulier dans les Moluques du Sud ¹ s'est poursuivie durant les premiers mois de 1951. Les secours ont été amenés de Genève par avion à destination des victimes civiles du blocus et des hostilités dans l'île d'Amboine.

Le D^r Pflimlin, délégué du CICR, a visité, à plusieurs reprises, les prisonniers ambonnais faits par les troupes indonésiennes. Il a fait, au mois de juin, un voyage de plusieurs semaines dans les Moluques du Sud pour y examiner la situation de la population civile.

Corée

Dès le début de 1951, le Président du CICR proposa de se rendre lui-même en Corée du Nord pour y examiner les divers problèmes relatifs aux prisonniers de guerre et aux autres victimes des hostilités, celui notamment de zones de sécurité, qui avait fait l'objet de nombreuses démarches antérieures. Cette offre fut renouvelée le 24 janvier et le 19 mars. Elle resta sans réponse.

Le reprise des pourparlers d'armistice en Corée, pourparlers qui avaient été interrompus pendant plusieurs semaines, fit espérer le rapatriement des prisonniers de guerre. Se référant

¹ Voir Rapport du CICR pour 1950, pp. 89-90.

à ses nombreuses démarches antérieures, le CICR s'adressa, le 15 décembre 1951, au Commandant en chef de l'armée populaire coréenne et au Général Nam II, chef de la Commission d'armistice nord-coréenne, en proposant d'envoyer immédiatement des délégués pour s'occuper de l'échange des prisonniers. En même temps, il demandait aux Gouvernements chinois et soviétique d'autoriser le transit de ses délégués. Aucune réponse ne parvint au CICR

Enfin, le chef de la délégation du CICR pour la Corée du Sud demanda, le 19 décembre, un entretien au Général Nam II. Il ne reçut pas de réponse.

A diverses reprises, mais sans succès, le CICR fit appel à l'appui et à la compréhension de l'Organisation de Croix-Rouge nord-coréenne.

En ce qui concerne les secours, domaine dans lequel le CICR essaya également d'apporter de part et d'autre son appui impartial, il n'obtint aucune réponse aux diverses propositions qu'il fit et qui concernaient tant les prisonniers de guerre que les autres victimes du conflit. Mentionnons, du reste, qu'un envoi de médicaments constitué à Hong-Kong en mars 1951, ne put aller plus loin; le CICR demanda, notamment, à la Croix-Rouge chinoise d'accepter la charge de le distribuer, ce que cette Société ne crut pouvoir accepter.

D'un autre côté, la Croix-Rouge hongroise avait répondu favorablement à l'offre du CICR de lui confier un lot de secours pharmaceutiques. Alors que tout laissait espérer l'arrivée à bon port de cet envoi, cette Société annonça au Comité le retour à Budapest des secours. Ils furent, par la suite, renvoyés à Genève.

Ainsi que l'a signalé le précédent rapport annuel, le CICR put installer, dès l'origine du conflit, une délégation en Corée du Sud. Son activité en faveur des prisonniers de guerre se développa rapidement, mais des difficultés surgirent à propos des autres problèmes humanitaires. Le CICR intervint à plusieurs reprises soit auprès du Secrétariat général des Nations Unies, soit auprès du Commandant en chef des forces des Nations Unies, pour réclamer une plus grande liberté d'action, notam-

ment dans les domaines visés par les I^{re}, II^e et IV^e Conventions de Genève. Ces démarches n'aboutirent pas au résultat espéré et les délégués durent, presque complètement, borner leurs activités au seul domaine des prisonniers de guerre.

Ils purent toutefois, dans une certaine mesure, s'occuper des civils détenus dans les prisons de Corée du Sud.

Pour ce qui est des secours, il apparut, dès le début des hostilités, que les besoins étaient très grands. Informé de la situation par sa délégation, le CICR put, à son tour, renseigner diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Certaines d'entre elles lui confièrent des secours à distribuer en Corée. Cependant, assez rapidement, les Nations Unies se réservèrent l'exclusivité de l'action d'aide en Corée. En face de cette situation, le CICR s'efforça d'obtenir que les secours qui lui seraient confiés pussent être distribués sous son contrôle et selon ses méthodes. Il n'a pu encore y parvenir. En conséquence, il dut très vite abandonner toute action de secours destinée à d'autres victimes que les prisonniers de guerre. Ceci ne va pas sans restreindre son activité et celle de ses délégués en faveur des détenus civils.

En revanche, il put facilement distribuer aux prisonniers de guerre, les secours dont ils eurent besoin.

Signalons, pour terminer, que les 3 juillet et 6 août 1951, le CICR rappela à l'attention des commandants en chef des forces aux prises en Corée, son désir de se voir autorisé à accomplir, de part et d'autre, sa tâche humanitaire traditionnelle en faveur des victimes du conflit. Ces deux appels se référaient plus particulièrement aux pourparlers d'armistice qui venaient de commencer.

Les diverses communications du CICR aux autorités, relativement au conflit de Corée, ainsi que les réponses reçues par lui, feront l'objet d'un recueil de textes qu'il se propose de publier incessamment.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE PARTIE	
I. Les Services du CICR	
Composition du CICR	7
Conseil de la Présidence, Commissions, Direction générale, Secrétariat général	7
Personnel	8
Délégations	8
Situation financière du CICR	II
Compte général des dépenses et recettes ordinaires	
en 1951	13
Situation à fin décembre 1951	13
Bilan consolidé au 31 décembre 1951 (Tableau I)	14
Mouvement des comptes de « Provisions diverses » en 1951 (Tableau II)	16
Collecte en Suisse et dons avec affectation déter-	~~
	17
Prévisions budgétaires pour 1952	17
Compte général des dépenses et des recettes au 31 décembre 1951 (Tableau III)	18
Contributions des Gouvernements et des Sociétés	
nationales de la Croix-Rouge en 1951 au finan- cement de l'activité générale du CICR (Ta-	, •
bleau IV)	20
Résumé des prévisions de dépenses en 1952 (Tableau V)	21
Information	22
Communiqués	22
Radiodiffusion	22